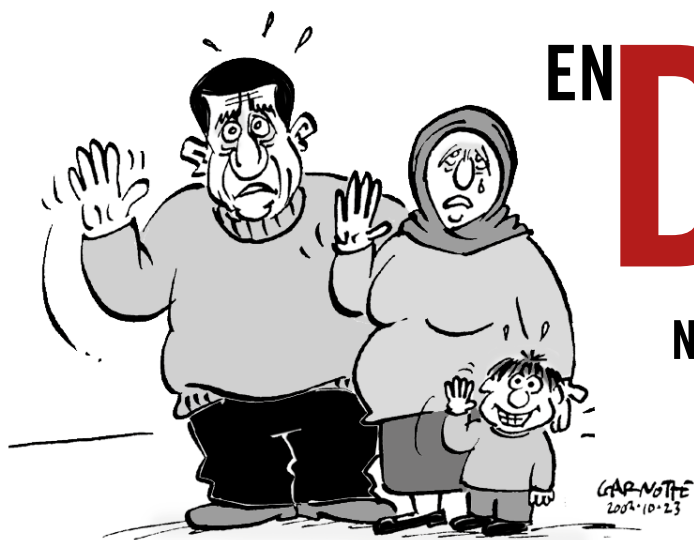




EN **DANGER** ET NON **DANGEREUX**



SUIVEZ-NOUS SUR



[facebook.com \(Amnistie internationalecanadafrancophone\)](https://facebook.com/Amnistieinternationalecanadafrancophone)



twitter.com/AmnistieCa



instagram.com/amnistie_canadafr/



youtube.com/user/AmnistieWeb/videos

AMNISTIE INTERNATIONALE CANADA FRANCOPHONE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 500
Montréal H2X 3V4

514-766-9766

1-800-565-9766

amnistie.ca

PRÉJUGÉS

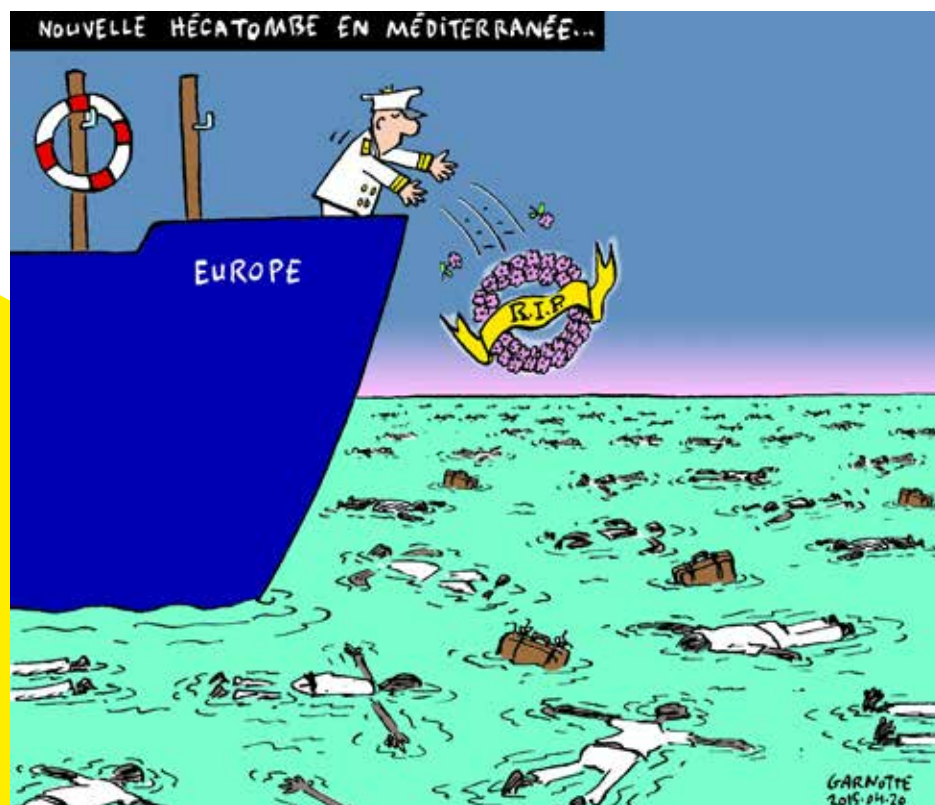
Les réfugiés sont l'objet de nombreux stéréotypes et préjugés, même avant leur arrivée. On entend dire qu'ils sont des criminels, voire des terroristes, des assistés sociaux et même qu'ils prennent nos emplois.

Dans ce document, nous tenterons de clarifier certaines perceptions erronées et de démontrer que les réfugiés ne sont pas dangereux, mais plutôt en danger.

STÉRÉOTYPES

CRIMINELS

ASSISTÉS SOCIAUX



LE CANADA ACCUEILLE TROP DE RÉFUGIÉS

**LE CANADA NE SE
CLASSE QU'AU
15^E RANG PARMİ 44
PAYS INDUSTRIALISÉS
POUR LE NOMBRE
DE DEMANDEURS
D'ASILE ACCUEILLIS**

- **95 % des réfugiés syriens sont accueillis par la Jordanie, l'Irak, l'Égypte, la Turquie et le Liban**

Au cours de l'année 2015, il y a eu 1,8¹ millions de nouveaux réfugiés (pour un total de 21,3 millions dans le monde) dont à peine 2 % ont été accueillis par le Canada.² Le Canada se situe loin derrière l'Allemagne, les États-Unis, la Hongrie, la Turquie et l'Italie qui acceptent à eux seuls 60 % des demandes d'asile faites dans un pays industrialisé.

De novembre 2015 à janvier 2017, le Canada a tenu sa promesse en accueillant 40 081³ nouveaux réfugiés syriens. Et pourtant, de 2013 à 2016, le nombre total de réfugiés au Canada a quand même diminué ! En 2017, le Canada prévoit accueillir 25 000 nouveaux réfugiés, dont plus de 60 % directement à la demande de Canadiens par le biais du parrainage privé. De leur côté, ce sont les pays voisins de la Syrie qui accueillaient, en 2015, **95 % des réfugiés syriens**; la liste inclut la Jordanie, l'Irak, l'Égypte, la Turquie et, le Liban, dont la population a augmenté de 25 % à cause de ce conflit.

En effet, les réfugiés cherchent à trouver asile près de chez eux. Ainsi, les pays en voie de développement sont ceux qui, de loin, accueillent le plus de demandeurs d'asile et de réfugiés dans le monde. En 2016, les pays qui accueillaient le plus grand nombre de réfugiés étaient la Turquie, le Pakistan, le Liban, l'Iran et l'Éthiopie.¹

Il est également important de se rappeler que la protection des réfugiés n'est pas un acte de générosité, mais plutôt une obligation légale. Au Canada, il est interdit de refuser l'entrée à des réfugiés ou de les renvoyer dans un pays où ils risqueraient d'être en danger, d'être persécutés ou de subir toute forme de torture et autres mauvais traitements.

**LE CANADA A ACCUEILLI 0,8 % DES RÉFUGIÉS SYRIENS DANS
LE MONDE DE NOVEMBRE 2015 À DÉCEMBRE 2016**



LES RÉFUGIÉS SONT DES CRIMINELS

**FIN AVRIL 2016,
SEULEMENT 0,3 %
DES DEMANDES DE
SYRIENS ONT ÉTÉ
REFUSÉES POUR
DES RAISONS DE
SÉCURITÉ**

- Aucun acte terroriste perpétré au Canada n'a été le fait d'un réfugié**

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés exclut les demandeurs de statut de réfugié si le Canada a des raisons de croire qu'ils posent des problèmes du point de vue de la sécurité, de grande criminalité ou qu'ils ont porté atteinte aux droits humains.

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) fait subir un contrôle très strict à tous les réfugiés avant leur arrivée au Canada. Fin avril 2016, seulement 0,3 % des demandes de Syriens ont été refusées pour des raisons de sécurité.⁴

Selon l'enquêteur correctionnel, au 30 juin 2016, les personnes arabophones (réfugiés et Canadiens confondus) représentaient moins de 1 % des délinquants dans les prisons canadiennes.⁵

Aucun acte terroriste perpétré au Canada n'a été le fait d'un réfugié.

Il est important de noter que même si un individu demandant le statut de réfugié est considéré comme un criminel dans son pays, il est possible que son crime soit sans importance. La majorité des demandeurs d'asile fuient des pays en conflit ou dans lesquels leur sécurité est menacée. Ils peuvent avoir été des prisonniers d'opinion ou avoir été incarcérés parce qu'ils ont dénoncé des violations de droits humains.

**PERSONNES ARABOPHONES : MOINS DE 1 % DES DÉLINQUANTS
DANS LES PRISONS CANADIENNES**



LES RÉFUGIÉS NE S'INTÈGRENT PAS

**UNE PERSONNE
SUR CINQ AU
CANADA N'EST
PAS NÉE ICI**

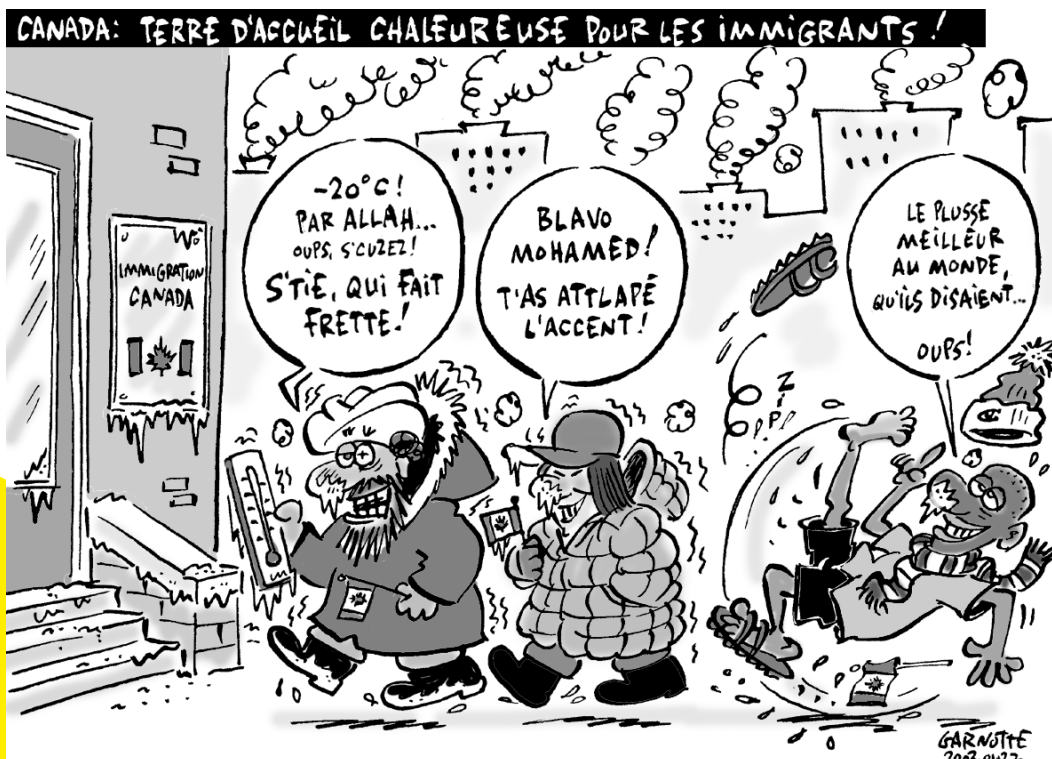
- **La diversité n'est pas à craindre : elle représente une force pour le Canada**

À chaque génération, on se demande si les immigrants nouvellement arrivés s'intégreront aussi bien que ceux qui sont ici depuis plus longtemps. Parmi les immigrants de la première heure arrivés en grand nombre, on considérerait certains Européens, les Ukrainiens par exemple, comme posant un grand défi au niveau de l'intégration.

La diversité n'est pas à craindre : elle représente une force pour le Canada. Au Québec, afin d'aider les réfugiés à s'intégrer, ils sont accueillis dans des villes situées partout dans la province et ils sont soutenus pendant plusieurs années. Beaucoup s'installent dans les grandes villes. D'ailleurs, une personne sur cinq au Canada n'est pas née ici.

Une partie des ressources accordées aux réfugiés par le Québec leur permet une **meilleure intégration sociale, linguistique et économique**. Notamment, les réfugiés reçoivent un supplément de revenu pendant les cours de francisation, un atout pour accéder au marché du travail. Mais trouver un emploi tout en préservant sa santé mentale et en apprenant une nouvelle langue est tout un défi.

**UNE PARTIE DES RESSOURCES ACCORDÉES AUX RÉFUGIÉS
PAR LE QUÉBEC LEUR PERMET UNE MEILLEURE INTÉGRATION
SOCIALE, LINGUISTIQUE ET ÉCONOMIQUE**



LES RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS MUSULMANS DEMANDENT TROP D'ACCOMMODEMENTS RELIGIEUX

**AU CANADA, 54 %
DES IMMIGRANTS
SE DISENT CHRÉTIENS,
20 % SANS
APPARTENANCE
RELIGIEUSE ET
11 % SE DISENT
MUSULMANS**

- Entre 2014 et 2016, il n'y a eu que 49 demandes d'accommodement pour motifs religieux; ainsi, elles sont moins nombreuses que les demandes qui concernent l'âge des personnes (155) ou la grossesse (68)

Au Canada, en 2011, 54 % des immigrants se déclaraient chrétiens, 20 % n'avaient aucune appartenance religieuse et 11 % se disaient musulmans.⁶

Les plaintes liées aux demandes d'accommodement pour des motifs religieux ne représentent qu'une proportion minime des plaintes reçues par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. De 2014 à 2016, la Commission a reçu 1517 plaintes, dont seulement 3,2 % étaient liées à une demande d'accommodement religieux.⁷ Les plaintes les plus nombreuses concernent les personnes en situation de handicap. Les demandes d'accommodements pour motifs religieux sont largement devancées par les demandes qui concernent l'âge des personnes (10,2 %) ou la grossesse (4,4 %).

**DE 2014 À 2016, LA COMMISSION A REÇU 1517 PLAINTES,
DONT SEULEMENT 3,2 % ÉTAIENT LIÉES À UNE DEMANDE
D'ACCOMMODEMENT RELIGIEUX**



ILS ONT CHOISI D'ÊTRE RÉFUGIÉS

EN 2015, PLUS DE 50 % DES RÉFUGIÉS VENAIENT DE PAYS EN GUERRE COMME LA SYRIE

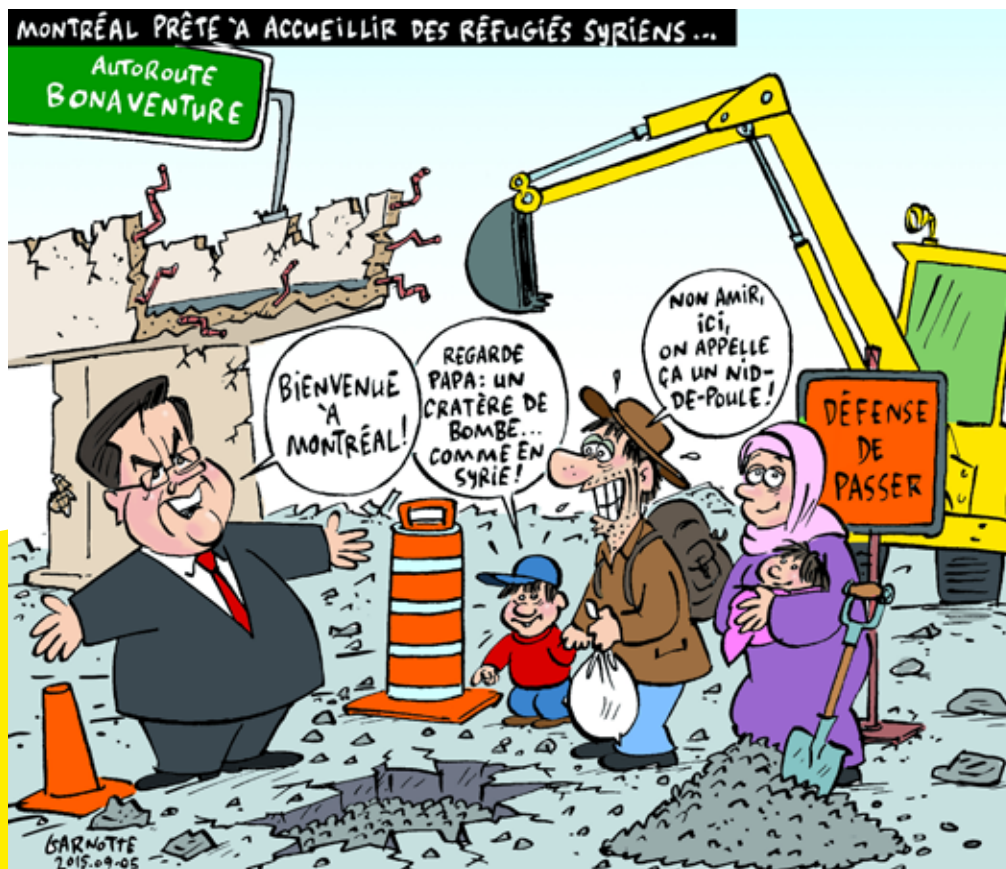
- La majorité des demandeurs d'asile qui arrivent au Canada fuient des violences sérieuses

Être réfugié, ce n'est pas un choix! Les circonstances les ont mis sur la route malgré eux! Souvent, ils laissent derrière eux leur famille, leurs racines et tout ce qu'ils possèdent.

La majorité des demandeurs d'asile qui arrivent au Canada fuient des violences sérieuses telles que la guerre, ou viennent de pays gouvernés par des régimes autoritaires qui ne peuvent ou ne veulent pas protéger certains de leurs citoyens. En 2015, les trois premiers pays de provenance représentant plus de la moitié des réfugiés étaient la Syrie (5 millions), l'Afghanistan (2,7 millions) et la Somalie (1,1 millions).¹

Les pays comme le Canada sont enregistrés au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et choisissent qui sera accueilli. Donc, ce ne sont pas les réfugiés qui choisissent le pays où ils seront réinstallés.

LES RÉFUGIÉS NE CHOISSENT PAS LE PAYS OÙ ILS SERONT RÉINSTALLÉS



AU QUÉBEC EN AVRIL 2016, SEULEMENT 0,7 % DES ADULTES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS SONT DES DEMANDEURS D'ASILE

Exemple : une personne seule reçoit 887 \$⁸ maximum au Québec et 649 \$⁹ en Ontario comme allocation mensuelle maximale selon sa situation et un versement unique d'aide à l'installation (vêtements, etc.) de 1300 \$ au Québec et 905 \$ en Ontario.¹⁰

Les réfugiés accueillis dans le cadre du parrainage privé n'ont pas droit à l'aide gouvernementale l'année suivant leur arrivée au Canada. Le soutien financier doit être fourni par leurs parrains — des groupes de personnes bénévoles.

Les réfugiés parrainés par le Gouvernement sont les seuls à recevoir un revenu de la part du gouvernement fédéral par l'entremise du Programme d'aide au rétablissement (PAR), sauf pour ceux au Québec qui sont soutenus financièrement par le gouvernement du Québec. Le soutien est fourni pour une période maximale d'un an et il est offert seulement aux réfugiés dépourvus de revenus ou de ressources financières selon les mêmes critères que tout Canadien en fonction de la province de résidence.

Au Québec, les personnes et les familles ont accès aux programmes de solidarité sociale (PSS) et d'aide sociale (PAS) en dernier recours.

Au Québec, en avril 2016, seulement 0,7 % des adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours étaient des demandeurs d'asile (pour le PAS, 1,1 % sont des demandeurs d'asile; pour le PSS, 0,1 %).¹¹

Plusieurs facteurs indiquent que les réfugiés contribuent en fait au développement du Canada. Selon une étude menée par Open Tent et citée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les réfugiés créent des emplois et développent le marché intérieur.¹² Pour chaque emploi occupé, ils en créent un. De plus, lorsqu'un État investit 1 dollar dans l'assistance aux réfugiés, il gagne 2 dollars en 5 ans. Les réfugiés ne coûtent pas d'argent, ils en rapportent au Canada.

En 2015, le président de la Chambre de commerce de Gatineau avait rappelé que l'accueil des réfugiés aide à combler les besoins de main-d'œuvre et de nouveaux entrepreneurs pour maintenir la croissance du PIB du Canada.

Par ailleurs, les demandeurs d'asile qui détiennent un emploi paient des impôts sans jouir de certains des services offerts et disponibles aux Canadiens. Ils paient certaines taxes pour des services (de santé par exemple) auxquels ils n'ont pas droit. Les dépenses des soins de santé pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ne représentent que 10 % des coûts pour les autres Canadiens.¹³

Enfin, un réfugié devra payer pour les examens médicaux d'entrée au pays et rembourser sous forme de prêt avec intérêt, s'il est parrainé par le Gouvernement, les frais de transport pour arriver au Canada. Pour certaines personnes, cela peut représenter jusqu'à 10 000 \$!



LES RÉFUGIÉS SONT DES SANS-PAPIERS

POUR PLUSIEURS RÉFUGIÉS FUYANT LA PERSÉCUTION, UN FAUX DOCUMENT DE VOYAGE CONSTITUE LA SEULE FAÇON DE S'ÉCHAPPER

- Le droit international reconnaît que les réfugiés n'ont souvent d'autre choix que d'entrer *illégalement* dans un pays d'asile

Pour plusieurs réfugiés fuyant la persécution, un faux document de voyage constitue la seule façon de s'échapper. Les gouvernements répressifs refusent souvent d'émettre des passeports aux dissidents politiques connus – ou les mettent en prison s'ils font une demande de passeport. **Les réfugiés sont parfois dépouillés de leurs pièces d'identité en fuyant un conflit ou n'ont pas le temps de prendre leurs documents avant de fuir vers un endroit plus sûr.**

La Convention relative au statut des réfugiés de 1951, signée par le Canada, a été élaborée pour répondre à la crise des déplacés suite à la Seconde Guerre mondiale; on se souviendra que de nombreux juifs fuyant les Nazis ont dû avoir recours à de faux documents pour réussir à fuir et, par la suite, être reconnus comme réfugiés.

LES RÉFUGIÉS SONT PARFOIS DÉPOUILLÉS DE LEURS PIÈCES D'IDENTITÉ EN FUYANT UN CONFLIT



LE TAUX DE RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES CHEZ LES IMMIGRANTS EST DE MOINS DE 15 %

- **Le taux de chômage chez les réfugiés est de 40 %**

Le **taux de chômage chez les réfugiés est plus élevé** que chez les autres immigrants, notamment parce qu'ils sont arrivés sans préparation, qu'ils n'avaient pas le choix de quitter leur pays et qu'ils se heurtent à la barrière de la langue.¹⁴ En général, le taux de chômage de la population immigrante est plus élevé que celui des individus nés au Canada.¹⁵

Les deux principales raisons de cette réalité sont la **non-reconnaissance des diplômes et la discrimination face à l'emploi**. Les taux de reconnaissance de l'expérience et des diplômes obtenus à l'extérieur du Canada sont faibles, soit un peu moins de 15 %.¹⁶ Par conséquent, les réfugiés ont tendance à occuper des emplois peu spécialisés et pénibles, à être moins bien rémunérés et à travailler dans de mauvaises conditions.

Par ailleurs, le milieu agricole représente un cas particulier : il semble difficile de recruter du personnel pour ce secteur d'activité. Pour régler ce problème, le gouvernement fédéral a mis sur pied des programmes pour travailleurs agricoles saisonniers qui accueillent des travailleurs étrangers pendant quelques mois chaque année.¹⁷

LES RÉFUGIÉS OCCUPENT SOUVENT DES EMPLOIS PEU SPÉCIALISÉS, PÉNIBLES ET PEU RÉMUNÉRÉS



SEULEMENT 9,6 % DES RÉSIDENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL SE SONT DÉCLARÉS MUSULMANS

- **Les musulmans ne représentent que 3,1 % de la population du Québec**

Entre 2001 et 2011, le nombre de musulmans au Québec est passé de 108 620 à 243 430, selon Statistique Canada. Dans un sondage national auprès des ménages en 2011, 9,6 % des résidents de la Ville de Montréal se sont déclarés musulmans. Peu d'entre eux s'installent en région, ce qui crée une surreprésentation à Montréal. Les musulmans ne représentent que **3,1 % de la population du Québec et de celle du Canada. On est loin de l'envahissement!**¹⁸

Ces données viennent contredire la perception que les musulmans sont en nombre important. De plus, il est faux de prétendre qu'ils demandent plus d'accommodements raisonnables que les représentants des autres religions; en fait, ils en demandent moins que certains d'entre eux!

Trop souvent, un amalgame est fait entre musulmans et intégristes, généralisant ainsi une peur du musulman. Or les intégristes ne représentent qu'une infime minorité des musulmans.

TROP SOUVENT, UN AMALGAME EST FAIT ENTRE MUSULMANS ET INTÉGRISTES, GÉNÉRALISANT AINSI UNE PEUR DU MUSULMAN

VISITE DE MUSULMANES À HÉROUVILLE...



RÉFUGIÉ

Qu'est-ce qu'une personne réfugiée?

Il s'agit d'une personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des violations de ses droits fondamentaux en raison de son identité ou de ses convictions. Elle est contrainte de demander une protection internationale, car son propre gouvernement ne peut pas ou ne veut pas la protéger.

DÉPLACÉ

Qu'est-ce qu'une personne déplacée?

Il s'agit d'une personne qui se déplace dans son pays d'origine à cause d'un risque de persécution, de guerre civile, de catastrophe naturelle, etc. En général, il est très difficile de porter secours aux personnes déplacées parce qu'elles se trouvent toujours sous la protection de leur propre gouvernement, qui est parfois la cause des violations des droits humains, et parce que les autres États ne veulent pas intervenir sans l'accord de ce gouvernement.

MIGRANT

Qu'est-ce qu'une personne migrante?

Il s'agit d'une personne qui se déplace dans son propre pays ou d'un pays à un autre, généralement en quête de travail, même si d'autres raisons peuvent la pousser à le faire, comme la volonté de retrouver des membres de sa famille par exemple. Elle peut être en situation régulière dans un pays lorsqu'elle possède un permis de travail et de résidence, ou en situation irrégulière lorsque les autorités du pays où elle souhaite vivre et travailler ne l'y autorisent pas. À la différence des réfugiés, les migrants peuvent retourner dans leur pays sans craindre pour leur sécurité, et ils demeurent sous la protection de leur gouvernement.

DEMANDEUR D'ASILE

Qu'est-ce qu'une personne demandeuse d'asile?

Un demandeur ou une demandeuse d'asile est une personne qui a quitté son pays en quête d'une protection internationale, mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié.

RÉFÉRENCES

- 1 **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2017.** « Mid-Year Trends 2016 »
unhcr.org/statistics/unhcrstats/58aa8f247/mid-year-trends-june-2016.html
- 2 **Gouvernement du Canada, Données ouvertes, Réinstallation des réfugiés, 2016.** « Admissions de réfugiés réinstallés selon la province / le territoire, le sexe, le groupe d'âge et la catégorie en 2015 »
ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/4a1b260a-7ac4-4985-80a0-603bfe4aec11
- 3 **Immigration et citoyenneté Canada, 2017.** « #Bienvenue aux réfugiés : Le Canada a procédé à la réinstallation de réfugiés syriens »
cic.gc.ca/francais/refugies/bienvenue/index.asp
- 4 **La Presse, Canada, 18 mai 2016.** « Réfugiés syriens: 79 demandes refusées pour des raisons de sécurité »
clapresse.ca/actualites/national/201605/18/01-4982780-refugies-syriens-79-demandes-refusees-pour-des-raisons-de-securite.php
- 5 **Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2016.** « Rapport annuel 2015-2016 »
oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20152016-fra.aspx
- 6 **Statistique Canada, 2011.** « Immigration et diversité ethnoculturelle – Religion, statut d'immigrant et période d'immigration. Enquête nationale auprès des ménages. »
www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm
- 7 **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2016.** « Rapport annuel 2015-2016 »
cdpdj.qc.ca/Publications/RA_2015_2016.pdf
- 8 **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, 2016.** « Programme d'aide sociale et de solidarité sociale »
emploi.quebec.gouv.qc.ca/citoyens/obtenir-une-aide-financiere/programmes-daide-sociale-et-de-solidarite-sociale/evaluation-dune-demande/
- 9 **Ministère des services sociaux et communautaire d'Ontario, 2016.** « Income support directives »
mcss.gov.on.ca/documents/en/mcss/social/directives/odsp/income_support/6_1.pdf
- 10 **Conseil canadien pour les réfugiés, 2009.** « Au-delà des apparences : mythes et préjugés sur les réfugiés et les immigrants au Québec et au Canada »
ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/static-files/documents/FFactsFR.htm
- 11 **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2016.** « Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale »
mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/index.asp
- 12 **Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Forum 2016.** « Les réfugiés ne sont pas un fardeau, mais une chance »
oecd.org/fr/emploi/refugies-pas-un-fardeau-une-chance.htm
- 13 **Conseil canadien pour les réfugiés, 2016.** « Infographie : mythes sur les réfugiés »
ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/infographie-mythes-sur-les-refugies.pdf
- 14 **Conseil supérieur de la langue française, septembre 2011.** « L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal »
cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf315/f315.pdf
- 15 **Statistique Canada, 2015.** « Tableau : Caractéristiques de la population active, selon le statut d'immigrant de la population âgée de 25 à 54 ans et le niveau de scolarité »
statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/I02/cst01/labor90a-fra.htm
- 16 **Service d'information et de recherche parlementaires, Sandra Elgersma, 2012.** « Reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger des immigrants »
lop.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2004-29-f.pdf
- 17 **Emploi et Développement social Canada, 2013.** Rapport « Réforme du Programme des travailleurs étrangers »
edsc.gc.ca/fra/emplois/travailleurs_etrangers/reform/index.shtml
- 18 **Statistique Canada, 2011.** « Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, Québec, 2011 »
www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/index-fra.cfm

Amnistie internationale est un mouvement mondial d'hommes et de femmes qui militent pour le respect des droits humains. Nous sommes indépendants de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion.

Notre vision est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Notre mission consiste à effectuer des recherches et à mener des actions pour prévenir et faire cesser les graves atteintes aux droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques.

MERCI!!

Merci tout spécial à Garnotte pour les caricatures, à Melissa Ouellet, Ioana Bouquier et Chantal Hudson pour le contenu et à Pierre Bourgeois et Mireille Elchacar pour la révision.